

# Serre-Nerpol Bulletin d'informations N° 47



## Le Mot du Maire

Et voilà une nouvelle année scolaire qui se termine avec tout de même la perspective de continuation pour la classe de maternelle à la rentrée 2012 avec une nouvelle maîtresse pour la classe des grands puisque Laurence Mabelly est appelée par l'inspection académique vers une autre école. J'en profite pour la remercier de l'excellent travail qu'elle a accompli avec les élèves de CM1 CM2 ainsi que Nathalie Rey avec les petits. La partie n'est pas gagnée pour conserver cette classe pour la rentrée 2013 et nous réfléchissons au moyen d'avoir un nombre suffisant d'élèves ce qui est loin d'être une chose facile et à vrai dire peu de solutions s'offrent à nous.

Nous avons prévu pour les petits une aire de jeux vers le stade afin de faciliter les rencontres entre mamans ainsi que d'équiper l'abri vestiaires de stores pour la protection solaire et thermique permettant une utilisation de ce lieu même par temps froid par les sociétés que je remercie pour l'animation qu'elles font sur la commune.

Nous avons également prévu la réalisation de l'accessibilité de la mairie pour être aux normes en 2015 et permettre aux personnes handicapées d'y accéder.

2012 est une bonne année pour la commune puisque je vais avoir la joie de procéder à trois mariages et que des naissances sont aussi annoncées, c'est à chaque fois un très grand plaisir pour moi.

Je souhaite la bienvenue à M et Mme Livrieri Romain, futurs jeunes parents au T3 du village.

Je vous rappelle l'adresse du site internet de la commune où vous pourrez trouver toutes les informations communales et autres : [serre-nerpol.sud-gresivaudan.org/](http://serre-nerpol.sud-gresivaudan.org/)

Je vous souhaite de bonnes vacances

Alain Rousset

**Compte Administratif 2011 commune :**

| NATURE                 | Investissement | Fonctionnement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses émises        | 306.413 € 67   | 270.910 € 90   |
| Dépenses annulées      | 0              | 0              |
| Dépenses Nettes        | 306.413 € 67   | 270.910 € 90   |
| Recettes émises        | 514.099 € 84   | 319.799 € 25   |
| Recettes annulées      | 0              | 0              |
| Résultat de l'exercice | 207.686 € 17   | 48.888 € 35    |

**Affectation du résultat 2011**

|                                                     |              |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice<br>Fonctionnement            | 48.888 € 35  |
| Résultats antérieurs reportés<br>fonctionnement     | 54.177 € 46  |
| Résultat à affecter en<br>fonctionnement            | 103.065 € 81 |
| R001 Excédent<br>d'investissement                   | 190.888 € 81 |
| Affectation en réserves R 1068<br>en investissement | 16.000 €     |
| Report en fonctionnement<br>cpte 001 RF             | 87.065 € 81  |

L'excédent constaté de 190.888 € 64 est composé du versement du conseil général pour sa participation aux travaux du mur du cimetière d'un montant de 172.670 € 40 et 18.218 € 24 de crédits affectés aux travaux qui non pas été utilisés. Cette somme servira à rembourser le prêt relais des travaux du cimetière complétée par une nouvelle affectation de 16.000 € sur le budget 2012 afin d'avoir moins d'intérêts à payer.

**Approbation compte de gestion 2011 du receveur**

Considérant que le compte de gestion du percepteur est conforme tant en recettes qu'en dépenses, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune

**Budget primitif 2012**

| Chapitre libellé                           | Dépenses Fonctionnement |
|--------------------------------------------|-------------------------|
| 011 charges à caractère général            | 191.883                 |
| 012 charges de personnel                   | 110.650                 |
| 014 Atténuation de produit                 | 6.246                   |
| 65 Autres charges de gestion courante      | 37.023                  |
| 66 Charges financières                     | 13.735                  |
| 67 charges exceptionnelles                 | 200                     |
| 022 dépenses imprévues                     | 2.000                   |
| 023 Virement à la section d'investissement | 42.548                  |
| 042 Opération d'ordre entre section        | 1.000                   |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>405.285</b>          |

| Chapitre libellé                       | Recettes de fonctionnement |
|----------------------------------------|----------------------------|
| 70 Produits de services                | 6.700                      |
| 73 Impôts et taxes                     | 82.451                     |
| 74 Dotations et participations         | 202.592                    |
| 75 Autres produits de gestion courante | 25.971                     |
| 013 Atténuation de charges             | 500                        |
| 76 Produits financiers                 | 5                          |
| Résultat antérieur reporté             | 87066                      |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>405.285</b>             |

| Chapitre libellé               | Dépenses d'investissement |
|--------------------------------|---------------------------|
| 20 immobilisations             | 3.155                     |
| 21 Immobilisations corporelles | 15.408                    |
| 23 immobilisations en cours    | 13.264                    |
| 16 Remboursements d'emprunts   | 230.225                   |
| 020 Dépenses imprévues         | 1.800                     |
| <b>Total</b>                   | <b>263.852</b>            |

| Chapitre Libellé                          | Recettes d'investissement |
|-------------------------------------------|---------------------------|
| 13 Subventions reçues                     | 7.200                     |
| 16 Emprunts et dettes                     | 1.200                     |
| 10 Dotations réserves hors 1068           | 5.015                     |
| 1068 Affectation résultat                 | 16.000                    |
| 021 Virement de la section fonctionnement | 42.548                    |
| 040 Opération ordre entre sections        | 1.000                     |
| R001 solde exécution positif reporté      | 190.889                   |
| <b>Total recettes</b>                     | <b>263.852</b>            |



### Situation financière de la commune de Serre Nerpol

| <u>Fonctionnement</u>                           | <u>Montant en Euros</u> | Montant en euros par hab pour la<br>catégorie démographique<br>-----<br><u>Pour la Commune</u> | <u>Pour le<br/>Département</u> |
|-------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <u>Produits réels de<br/>fonctionnement</u>     | <b>312.664 €</b>        | 974 €                                                                                          | <b>1737 €</b>                  |
| <u>Dont impôts locaux</u>                       | <b>54.004 €</b>         | 168 €                                                                                          | <b>828 €</b>                   |
| <u>Autres impôts et taxes</u>                   | <b>26.690 €</b>         | 83 €                                                                                           | <b>93 €</b>                    |
| <u>Dotation Globale de<br/>fonctionnement</u>   | <b>112.275 €</b>        | 350 €                                                                                          | <b>220 €</b>                   |
| <u>Autres dotations et<br/>participations</u>   | <b>99.629 €</b>         | 310 €                                                                                          | <b>222 €</b>                   |
| <u>Charges de<br/>fonctionnement</u>            | <b>262.776 €</b>        | 822 €                                                                                          | <b>1.169 €</b>                 |
| <u>Dont charges de<br/>personnel</u>            | <b>99.281 €</b>         | 309 €                                                                                          | <b>352 €</b>                   |
| <u>Achat et charges<br/>externes</u>            | <b>118.073 €</b>        | 368 €                                                                                          | <b>357 €</b>                   |
| <u>Charges financières</u>                      | <b>6624 €</b>           | 21 €                                                                                           | <b>101 €</b>                   |
| <u>Contingents</u>                              | <b>13.565 €</b>         | 42 €                                                                                           | <b>77 €</b>                    |
| <u>Subventions versées</u>                      | <b>3.903 €</b>          | 12 €                                                                                           | <b>139 €</b>                   |
| <u>Capacité<br/>autofinancement brute</u>       | <b>49.888</b>           | 155 €                                                                                          | <b>580 €</b>                   |
| <u>DETTE encours au 31<br/>décembre</u>         | <b>389.699 €</b>        | 1214 €                                                                                         | <b>2405 €</b>                  |
| <u>Annuités des dettes<br/>bancaires</u>        | <b>14.504 €</b>         | 45 €                                                                                           | <b>273 €</b>                   |
| <u>Fonds de roulement en<br/>fin d'exercice</u> | <b>293.954 €</b>        | 916 €                                                                                          | <b>1.051 €</b>                 |

### Vote du Taux des taxes 2012

**Taxe Habitation 9,41**

**Taxe Foncière Non bâti 18,06**

**Taxe Foncière bâti 46,83**

Le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taxes communales cette année et d'autant plus que l'on connaît encore cette année un contexte économique exceptionnel.

### Compte Administratif 2011 budget auberge

|                        | Dépenses    | Recettes    | Solde d'exécution |
|------------------------|-------------|-------------|-------------------|
| Section Fonctionnement | 11.039 € 75 | 15.671 € 46 | 4.631 € 71        |
| Section Investissement | 10.894 € 83 | 9.119 € 86  | - 1.774 € 97      |
| Total                  | 22.970 € 33 | 25.486 € 66 | 2.516 € 33        |

### Affectation du résultat 2011

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 3.398 € 24 le conseil d'administration décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : 4.631 € 71  
Résultat antérieur reporté : 695 € 48  
Résultat à affecter : 5.327 € 19  
Solde exécution section investissement : - 3.774 € 83  
Affectation en réserves 1068 en investissement : 3.774 € 83  
Report en exploitation : + 1.552 € 36

### Approbation du compte de gestion 2011 du receveur pour le budget auberge

Considérant que le compte de gestion du receveur est conforme aux dépenses et aux recettes du compte administratif de la commune le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

### Budget Primitif 2012 auberge

#### Section de fonctionnement

| Chapitre | Libellé                           | Dépenses |
|----------|-----------------------------------|----------|
| 011      | Charges à caractère général       | 4.582 €  |
| 66       | Charges financières               | 1.418 €  |
| 68       | Dotations aux amortissements      | 1.000 €  |
| 023      | Virement à la scti°investissement | 863 €    |
| 042      | Opération ordre entre section     | 7.120 €  |
| Total    |                                   | 15.183 € |

| Chapître | Libellé                        | Recettes |
|----------|--------------------------------|----------|
| 70       | Ventes produits,               | 2.000 €  |
| 75       | Autres produits de gestion     | 7.467 €  |
| 042      | Opération ordre entre sections | 4.164 €  |
| R002     | Résultat reporté               | 1.552 €  |
| Total    |                                | 15.183 € |

### Section d'investissement

| Chapitre       | Dépenses | Libellé                        | Dépenses |
|----------------|----------|--------------------------------|----------|
| 16             |          | Emprunt                        | 3.819 €  |
| 040            |          | Opérations ordre entre section | 4.164 €  |
| D001           |          | Dépenses reportées             | 3.775 €  |
| Total dépenses |          |                                | 11.758 € |
| Chapitre       | Recettes | Libellé                        | Recettes |
| 1068           |          | Dotation fds réserves          | 3.775 €  |
| 021            |          | Virement sect fonctionnement   | 863 €    |
| 040            |          | Opération ordre entre section  | 7.120 €  |
| Total          |          |                                | 11.758 € |

### CCAS

#### Approbation du compte administratif 2011

| Section        | Résultat clôture 2010 | Dépenses   | Recettes  | Résultat 2011 |
|----------------|-----------------------|------------|-----------|---------------|
| Fonctionnement | 1.261 € 98            | 1.481 € 54 | 1009 € 16 | + 789 € 60    |
| Investissement | 0                     | 0          | 0         | 0             |

La somme de 789 € 60 sera reprise en excédent de fonctionnement pour l'année 2012

#### Approbation du compte de gestion 2011 du receveur

Le compte administratif étant en correspondance complète avec le compte de gestion, le conseil d'administration valide et approuve le compte de gestion du receveur 2011

#### Budget primitif 2012

| Chapitre | Libellé                 | Dépenses |
|----------|-------------------------|----------|
| 60623    | Alimentation            | 100      |
| 607      | Achat de marchandises   | 192      |
| 6232     | Fêtes et cérémonies     | 1300     |
| 656      | Secours                 | 0        |
| 678      | charges exceptionnelles | 0        |
| Total    |                         | 1592     |

| Chapitre | Libellé                         | Recettes |
|----------|---------------------------------|----------|
| 70311    | Concessions dans les cimetières | 50       |
| 7474     | Subvention commune              | 753      |
| 002      | Résultat reporté                | 789      |
| Total    |                                 | 1592     |

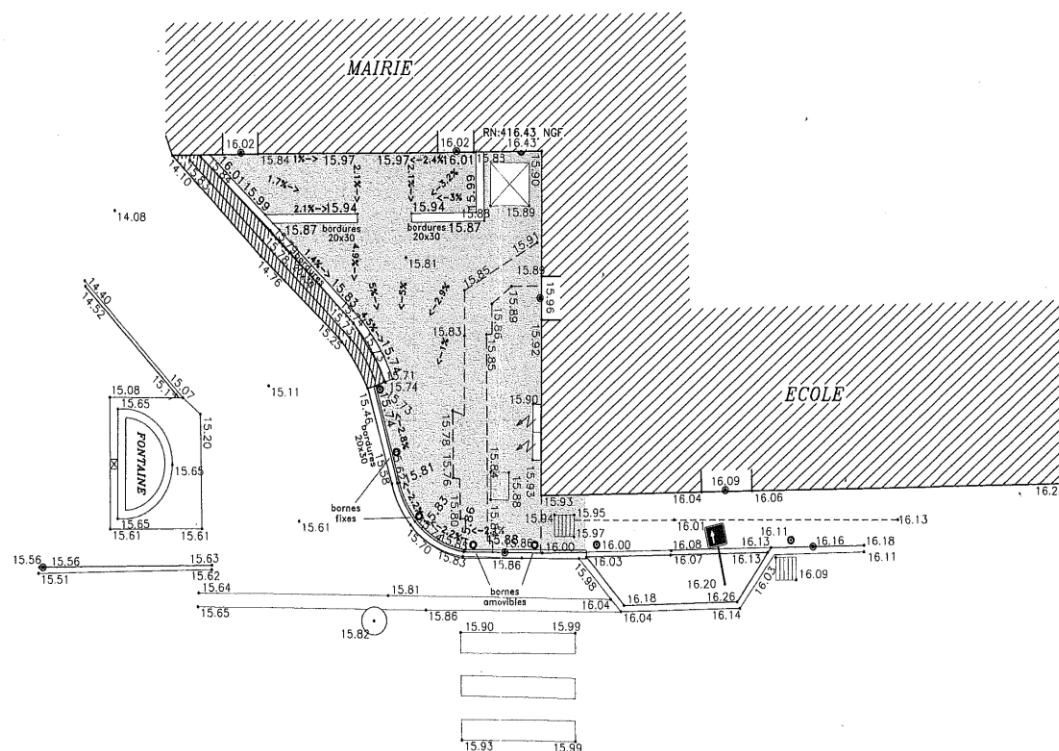
### Programme de Voirie 2012

La traditionnelle tournée des chemins a été accomplie avec la DDT le 05 avril dernier. La commission a constaté des travaux à effectuer sur la voie communale N°1 au niveau de la Fayarde entre les maisons Martin et Gerboud (10.200 €) sur la voie communale N° 15 Franchise (31.450 € HT) et sur la voie communale n°13, un champ de vue serait à envisager sur la VC N°9, et comme chaque année 5 tonnes d'emplois partiels sur diverses voies communales.

Le devis estimatif s'élève à 75.730 € HT et a été présentée en conseil municipal le 09 mai, considérant que ce devis est très élevé pour notre commune, le conseil municipal décide de reporter en 2013 aux travaux de la VC n°15.

### Projet Accessibilité handicapés de la Mairie :

Le projet initial a un coût de 9000 € HT. Un dossier a été déposé à la maison du territoire afin d'essayer d'obtenir une subvention pour sa réalisation.



### **Programme électrification avec le Sédi.**

Le quartier alimenté par le poste « Combe » a subi de fortes perturbations durant la période hivernale, il adonc été procédé à une étude par le syndicat des énergies du département de l'Isère pour pallier à ces perturbations. Il convient de renforcer le poste « Combe » et l'antenne BT Boutry. Le coût global du renforcement s'élève à 30.404 € TTC, une déduction de 24.565 € comprenant une subvention du FACE de 19.763 € et 4.803 € de EDF permet d'obtenir un reste à charge pour la commune de 5.839 € TTC (1.098 € frais Sédi + 4.741 € de contribution aux investissements).

### **Contribution financière au titre des extensions du réseau public de distribution pour les permis de construire accordés.**

Extension Pichonnière : reste à charge pour la commune : 7.011 € 78 TTC

Extension Suiffière : reste à charge pour la commune : 2.771 € 95 TTC

Le conseil municipal a considéré tout en essayant de préserver notre territoire prioritairement agricole qu'il est essentiel de permettre l'installation des enfants de notre commune et a accepté ces investissements qui sont un atout pour l'avenir de la commune et qui seront rapidement amortis par la perception des taxes foncières et d'habitation.

### **Projet de création d'une aire de jeux enfants.**

A la demande des conseillères municipales, le conseil municipal a accepté la création d'une petite aire de jeux à destination des petits qui sera située en bout du terrain de sports permettant aux mamans et à leurs enfants de disposer d'un espace convivial leur permettant de se retrouver .

Le devis se monte à 1986 € 56 TTC décomposé de la façon suivante :

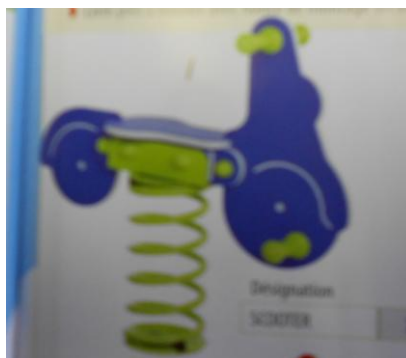
1 jeu à ressort coccinelles 4 places 694 € HT

1 jeu à ressort forme poney 380 € HT

1 jeu à ressort forme scooter 380 € HT

1 panneau de consignes de sécurité + poteau + brides 207 € HT

1 registre de sécurité offert





### Auberge Ivéry :

Nous tenons à apporter quelques précisions concernant les propos rapportés de ci de là au sujet du différent qui oppose le conseil municipal et l'auberge de l'Ivéry.

En 2009 déjà, la commune représentée par son maire garant des deniers publics de ses administrés avait entamé une procédure contre M et Mme Croce au sujet de loyers et charges impayés de l'auberge, les négociations entreprises entre les représentants de la commune et le restaurateur avaient été pour le moins houleuses, les uns voulant légitimement préserver les finances communales et les autres ne voulant pas admettre qu'un budget communal M 4 ne se gère pas comme un budget de particulier, qu'il y a des règles de comptabilité publique pour un budget assujéti à la TVA qui ne peuvent être contournées, l'affaire s'était résolue après régularisation de la dette. Cela n'a pas duré longtemps puisque dès 2010 au vu des états transmis depuis par la trésorerie, en 2011, étaient payés l'arriéré des loyers de 2010 et nous nous retrouvions donc fin 2011 avec une grande partie des loyers de l'année impayés ainsi que les charges (neuf mois pour être précis). La procédure de recouvrement des loyers et autres créances dues à la commune est la suivante : la commune émet un titre de recettes de loyer qui est mis en recouvrement par le percepteur, il est seul habilité et autorisé à faire des poursuites en cas de non paiement d'une créance de quelque ordre qu'elle soit, la commune n'est pas forcément prévenue de suite du non paiement d'une dette à son encontre puisque seul le percepteur engage les poursuites et doit mettre tout en œuvre pour que la dette soit réglée. En décembre 2011, nous apprenons par la trésorerie de Vinay que l'auberge doit à la commune 6684 € 75 + 1350 € (gaz) c'est-à-dire que depuis le mois d'avril 2011 les loyers et les avances de consommation de gaz n'étaient plus payés ; Le bail commercial qui nous lie à Tullins restauration stipule au 3° une clause résolutoire qui dit qu'à défaut d'exécution de paiement **d'un seul terme du loyer** ou à défaut de paiement dans les délais impartis de rappels de loyers ou après un **simple commandement à payer** resté sans effet pendant un mois, le bail sera résilié immédiatement de plein droit. Dans notre cas, ce n'est pas un mois mais pratiquement 9 mois de loyer non payés qui étaient dus au 31 décembre 2011 malgré les procédures de rappels et de commandement à payer faites par la trésorerie de Vinay, c'est pourquoi après en avoir débattu en conseil municipal, il a été décidé de faire appel à Maître Eric Fichter pour défendre les intérêts de la commune et de ses administrés. Nous avons donc depuis le mois de novembre déposé une requête au tribunal. Affaire à suivre.

## Rappel de la procédure des opérations électorales :

### Article R58

- Modifié par Décret 76-281 1976-03-18 art. 6 JORF 30 mars 1976

**Le droit de prendre part au vote de tout électeur inscrit sur la liste électorale s'exerce sous réserve du contrôle de son identité**

### Article L62

En vigueur depuis le 28 Octobre 1964

Modifié par Loi 69-419 1969-05-10 art. 9 JORF 11 mai 1969.

A son entrée dans la salle du scrutin, l'électeur, après avoir fait constater son identité suivant les règles et usages établis ou après avoir fait la preuve de son droit de voter par la production d'une décision du juge du tribunal d'instance ordonnant son inscription ou d'un arrêt de la Cour de cassation annulant un jugement qui aurait prononcé sa radiation, prend, lui-même, une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il doit se rendre isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe; il fait ensuite constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe; le président le constate sans toucher l'enveloppe, que l'électeur introduit lui-même dans l'urne. Puis l'électeur signe la liste d'émargement.

Dans chaque bureau de vote, il y a un isoloir par 300 électeurs inscrits ou par fraction.

Les isoloirs ne doivent pas être placés de façon à dissimuler au public les opérations électorales.

Dans les bureaux de vote dotés d'une machine à voter, l'électeur fait constater son identité ou fait la preuve de son droit de voter dans les conditions prévues à l'alinéa 1 et fait enregistrer son suffrage par la machine à voter.

Cette procédure est impérative quelque soit la taille de la commune y compris pour les moins de 500 habitants dont la formule est allégée puisque le droit à voter est assuré par la production de la carte électorale obligatoire soit en cas de perte de celle-ci par la production de la carte d'identité (donc soit l'une soit l'autre) alors que dans les moyennes et grandes communes les deux pièces sont exigées, il est évident que même s'il est convenu que la plupart des habitants sont connus par les membres assurant le bureau de vote, personne ne peut déroger à la règle, sous peine de voir l'élection annulée si le magistrat délégué et la commission de contrôle constatait cette absence de contrôle d'identité.

### Délibérations du 1<sup>er</sup> semestre 2012 :

#### Séance du 13 février :

Délibération acceptant le devis du Sédi pour le renforcement du poste les combes et antenne BT Boutry

Délibération désignation du délégué titulaire et suppléant pour le Sédi

Délibération demande de subvention pour la mise en accessibilité de la mairie

Délibération des subventions accordées aux associations 2012

Délibération convention avec la commune de Chasselay pour l'accueil des enfants de maternelle 2011-2012

**Séance du 26 mars :**

Délibération affectation du résultat 2011 du compte administratif de la commune  
Délibération approuvant le compte administratif commune et service auberge 2011  
Délibération approuvant le compte de gestion du percepteur pour le budget commune 2011  
Délibération vote du taux des taxes communales 2012  
Délibération tarifs redevance d'occupation du domaine public France Télécom 2010 et 2011  
Délibération approuvant le compte de gestion du percepteur pour le budget auberge 2011  
Délibération affectation du résultat 2011 du compte administratif du budget auberge

**Séance du 09 mai :**

Délibération programme de voirie 2012  
Délibération réseaux haut débit Alsatis  
Délibération soutien à l'ONF  
Délibération approbation plan de financement du Sédi pour le renforcement du poste les Combes et antenne BT Boutry

**Séance du 07 juin :**

Délibération approuvant la convention de mutualisation du personnel communal avec la régie de la CCV pour l'eau et assainissement  
Délibération retenant la SCREG pour les travaux de voirie 2012  
Délibération retenant la société SEDI pour les jeux d'enfant

**ALSATIS :**

Le conseil général de l'Isère dans sa politique du développement numérique haut débit a retenu la société ALSATIS pour la couverture des zones blanches et le développement du haut et très haut débit sur le département. A la demande du quartier du rivier, le conseil municipal a accepté qu'ALSATIS intervienne en vue de couvrir en wifi les zones blanches en haut débit pour satisfaire les intéressés prochainement.

**SICTOM :**

Le conseil municipal tient à remercier et à féliciter les habitants de la commune de leur forte implication dans le nouveau système de collecte des ordures ménagères et de leur participation au tri des déchets ainsi que de leur effort de civisme.

Pour information, le boîtier du molock N°18 village a été changé permettant ainsi moins de disfonctionnement, un opercule de petits déchets a également été installé sur le molock. La commission de suivi a insisté sur le fait que l'étanchéité n'étant pas parfaite, des nuisances olfactives s'en suivent : ce problème sera réglé avant les fortes chaleurs et les molocks seront nettoyés complètement.

Brigade verte : elle a relevé 940 dépôts de sacs en janvier, 859 en février, 1100 en mars. Le Sictom a relevé 41000 dépôts de sacs dans les molocks en mars soit environ 2,5 % de dépôts sauvages au pied des molocks. Dans ces cas là, tout élément permettant l'identification de l'auteur du dépôt est recherché et une sensibilisation lui est adressée, il faut rappeler que le Sictom ne verbalise pas les usagers mais facture une prestation de nettoyage, enlèvement et traitement du sac soit 75 €. La brigade verte sera bientôt assermentée.



## **RALLYE de Saint Marcellin édition 2012 : Il aura lieu les 6 et 7 Juillet**

|                                        |            |
|----------------------------------------|------------|
| VENDREDI 06 JUILLET 2012               | 1ère étape |
| 19h55 ES 1 Saint Marcellin / Varacieux | 18,000 Kms |
| 20h38 ES 2 Serre Nerpel / Chasselay    | 6,100 Kms  |
| SAMEDI 07 JUILLET 2012                 | 2ème étape |
| 09h20 ES 3 Saint Marcellin / Varacieux | 18,000 Kms |
| 10h13 ES 4 La Forteresse / Vatilieu    | 12,000 Kms |
| 10h46 ES 5 Serre Nerpel / Chasselay    | 6,100 Kms  |
| 13h26 ES 6 Saint Marcellin / Varacieux | 18,000 Kms |
| 14h09 ES 7 Serre Nerpel / Chasselay    | 6,100 Kms  |
| 16h49 ES 8 Saint Marcellin / Varacieux | 18,000 Kms |
| 17h42 ES 9 La Forteresse / Vatilieu    | 12,000 Kms |
| 18h15 ES 10 Serre Nerpel / Chasselay   | 6,100 Kms  |

**Reconnaitances : Samedi 30 juin de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 18h00**  
**Dimanche 1er juillet de 8h30 à 18h00**

**Fermeture des routes vendredi 06 juillet à partir de 18 h 50 jusqu'à 00 H00**  
**Samedi 07 juillet de 9 h 00 à 20 h50**



**Comme chaque année, nous vous demandons la plus grande prudence, respectez les règles élémentaires de sécurité, éviter les emplacements dangereux (trajectoires, abords des routes). Tenez- vous le plus haut possible ! Gardez les enfants et les animaux hors de danger !**

## **Défilé du 08 Mai 2012**

Une petite assemblée s'est réunie pour la commémoration du 08 mai 1945 date de deux événements historiques marquants : La victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Une gerbe a été déposée en ce 8 mai par Alain Rousset, maire accompagné d'une délégation du conseil municipal, de quelques habitants et surtout d'enfants dont la présence est importante à ces commémorations car futurs passeurs de mémoire.



**1<sup>er</sup> Défilé pour Lény Marion-Veyron accompagné de sa mamie**

## Repas des Anciens du 29 Avril 2012



C'est avec honneur et plaisir, chaque année que le Maire et le conseil municipal ont accueilli ce 29 avril les aînés de la commune pour le traditionnel repas annuel, moment privilégié d'échanges intergénérationnels. Le maire a rappelé que ce jour était celui du 67<sup>ième</sup> anniversaire de la libération des camps de la déportation, journée du souvenir aux victimes et héros de la déportation. Après leur avoir souhaité la bienvenue et les avoir remerciés de leur présence, le maire et le conseil municipal ont eu une pensée pour celles et ceux qui n'avaient pu répondre à leur invitation en raison de problèmes de santé et ainsi n'avaient pas pu participer à la fête.

Le Maire a remercié Dédée Détroyat d'avoir bien voulu continuer encore un peu son rôle si précieux au service des anciens au sein du club La Joyeuse Rencontre. Cette année, c'était Jean-Christophe Gelas qui avait été retenu pour la confection du repas, salade landaise (magret fumé, foie gras et terrine), dariole de saumon à l'oseille, noix de veau braisée et son jus, soufflé d'asperges, fromage blanc ou sec et framboisier et son coulis.

Les convives ont partagé un après midi joyeux grâce aux blagues et aux chants des spécialistes. Et pour bien finir la journée, les participantes sont reparties avec une petite composition de muguet et de rose pour célébrer l'arrivée toute proche du 1<sup>er</sup> mai.



## Etat Civil 1<sup>er</sup> semestre :



### Naissances :

Martin **Garnier** le 20 décembre 2011 à St Martin de St Hères (naissance survenue après la parution du bulletin)

Lilou **Flory** le 08 mars 2012 à Chambéry

### Reconnaisances avant naissance :

**Berthier** Charline et **Serrière** Thibaud le 10 mai 2012

Baptême civil :

Joris **Rousset** le 31 mars 2012



**Mariages** : Valérie **Mazzilli** et Raymond **Poli** le 09 juin 2012



**Décès** : Désiré **Martin** le 21 juin 2012 à Voiron



## Mondée au quartier de Croisière



Samedi 11 février 2012, 19h00, la mondée est prévue depuis longtemps, les familles Belot, Poli et Fernandes arrivent chez les Martin.....

Telles de vraies machines, les marteaux fendent l'air pour aller briser ces coquilles ou pour torturer les malheureux doigts laissés à l'abandon sur la table.

A coup de franches rigolades et d'apéritifs servis, les noix défilent sur la table.....

Une soirée de découverte, pour les familles néophytes, menée de main de maître par nos aïeux et qui aura le mérite de garder un lien sacré vers l'amitié, la camaraderie et l'apprentissage de nos traditions.

## La Saumonée



Le nombre de permis reste stable. Nous rappelons que tout permis pris auprès de la société donne « une ristourne » à celle –ci lui permettant de faire des lâchers.

En cela, nous remercions tous les pêcheurs et plus particulièrement la société de Vatilieu qui nous apporte un grand nombre de cartes chaque année et quelques grenoblois qui n'hésitent pas à faire le déplacement pour prendre celle-ci chez nous.

Nous avons donc effectué deux lâchers de truites Fario, un avant l'ouverture de 60 kg et l'autre courant avril de 60 kg.

Cette année, il est agréable de constater que notre jolie rivière ne manque pas d'eau. Une bonne pêche à tous dans les ruisseaux et lacs de notre département.

Bonnes vacances.

Le président

### *Fête des voisins, la croisière s'amuse !*

Samedi 12 mai 2012, comme toutes les années depuis trois ans, la Croisière s'est de nouveau réunie pour célébrer la fête des voisins.

A coup de franches rigolades et malgré un temps incertain, des plus petits aux plus anciens, tout le monde a pu partager un buffet confectionné par tous les participants.

Mr Alain Rousset, maire de Serre Nerpol, et Mt Gilbert Champon, maire de Chasselay, étaient également invités à cette joyeuse festivité.



A cette occasion, l'impasse lotissement les tulipes fût renommée "***Rue de la soif***".

La journée se termina par une partie de pétanque ( Serre Nerpol contre Chasselay) qui, malgré la présence du ***Joker*** chasselayois, se conclut par la victoire de Serre Nerpol.

A l'année prochaine pour une nouvelle inauguration .....



# Foyer Rural

Voici l'été, avec le soleil, on l'espère. Pour nous, il a été un vrai copain pour le marché de printemps qui a eu un franc succès. Les exposants étaient contents et nous, on a bien réussi le pain, Sylvie a réussi les pizzas, le mitron "notre ami Jacky" s'est découvert une nouvelle passion.

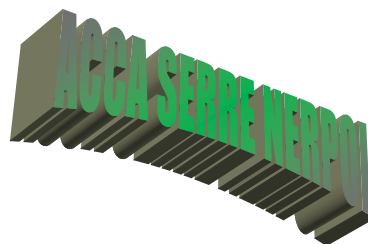


Pour le feu de la Saint Jean, la douceur nous a permis de voir un magnifique feu d'artifice, gag un peu d'écobuage en même temps et la soirée s'est très bien terminée.



Nous vous souhaitons de bonnes vacances et nous sommes toujours preneurs de personnes bénévoles qui voudraient rejoindre notre équipe.

La Présidente et son équipe



**L'assemblée générale des chasseurs de Serre-Nerpol s'est tenue le vendredi 18 Mai, au local de l'ACCA.**



Jean-Luc Bourgeat, en préambule, a présenté le tableau de la saison écoulée.

Les battues aux chevreuils ont permis de boucler le plan de chasse qui est de vingt bracelets. L'attribution de bracelets est identique pour la saison 2012/2013, dès le premier mois d'ouverture des battues seront organisées les samedis.

Vingt sangliers figurent au tableau de chasse écoulée, ce qui représente un résultat enviable! Quatorze renards ont été tirés pendant la chasse.

### **Prélèvement petit gibier**

Cinquante-six bécasses ont été prélevées, c'est un joli tableau qui correspond à une année « normale ». Le retour des carnets de prélèvements fournit ces indications ; 49 grives draines, 198 grives musiciennes, 116 merles noires, 43 alouettes, 14 pigeons, 1 fouine, 1 corneille, 5 pies, 5 geais, et 2 étourneaux.

### **Le lièvre se porte bien**

Dix-huit lièvres ont été prélevés, sept ont été déclarés comme étant des adultes, six dans la classe jeune, il n'y a pas de renseignement pour les autres. Des comptages nocturnes seront initiés prochainement sous l'égide de la FDC Isère. D'ores et déjà, quelques témoignages laissent présager qu'il y a eu une bonne reproduction. Le poids des lièvres ne permet pas de distinguer de façon précise la classe d'âge, aussi les chasseurs seront sollicités pour la campagne qui se profile. Il leur sera demandé de récupérer le bout d'une des pattes avant des lièvres qu'ils tueront en 2012. Ceci afin de déterminer la classe d'âge des lièvres, suivant la méthode décrite par l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (voir la publication de l'ONCFS consacrée au lièvre d'Europe). Il s'agit de la détection d'une petite excroissance osseuse située sur le côté du pied et saillante sur la face externe du cubitus.

Cette excroissance s'atténue progressivement mais reste décelable jusque vers l'âge de six à sept mois. La modalité de chasse du lièvre reste la même que les années précédentes, à savoir cinq demi-journées.

### **On parle d'eux**

Yannick Van de Caveye fait son entrée au bureau de l'ACCA comme trésorier adjoint, un jeune chasseur qui fait l'unanimité. Franck Lambert a intégré le comité local de Gestion Sanglier. Premier permis de chasse pour Edwige Durand après une saison en chasse accompagnée.

### **Les dates à retenir**

Repas de la chasse le dimanche 29 Juillet

Ouverture de la chasse le 9 Septembre

Cartes journalières délivrées à partir du lundi 29 octobre. (Elles ne donnent pas le droit de chasse sur l'AICA, mais uniquement sur la commune)



Journée Boudin, caillettes et autres bonnes choses, le 19 janvier 2013

Renseignements complémentaires- Tél : 04.76.64.24.49 ou 04.76.64.24.10

